



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le treizième jour de mai deux mille treize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7964-05-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7965-05-2013

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 a été courriellé à chacun des maires le 10 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 8 avril 2013.

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Le mandat de M. Paul-Hébert Bernatchez, à titre de préfet suppléant, est à échéance.

Conformément à l'article 198, alinéa 2, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, nomme, à nouveau, à titre de préfet suppléant, M. Paul-Hébert Bernatchez,

maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis. Le mandat de M. Bernatchez se terminera en novembre 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 11 avril au 13 mai 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2013.

MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 7966-05-2013

Approbation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, approuve le journal des achats et le journal des déboursés suivants :

Journal des achats, pour un total général de 77 783,34 \$
Journal des déboursés, pour un total général de 425 424,03 \$

Présentés aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7967-05-2013

Représentant du secteur nord au conseil d'administration de l'AFOGÎM

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles (AFOGÎM) invite la MRC de La Haute-Gaspésie et la MRC de La Côte-de-Gaspé à désigner, par résolution, une personne pour les représenter au conseil d'administration de l'AFOGÎM ainsi qu'un substitut;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est de deux ans ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme M. Gérald Gagné, conseiller municipal de la ville de Cap-Chat, représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la MRC de La Côte-de-Gaspé au conseil d'administration de l'AFOGÎM.

Le conseil des maires de la MRC ne nomme aucun substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7968-05-2013

Représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles (AFOGIM) invite la MRC de La Haute-Gaspésie à désigner, par résolution, une personne à siéger à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en juin 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'en tant que partenaire de la forêt privée, le monde municipal peut désigner un représentant, par territoire de MRC, avec droit de vote à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE désigne M. Gérald Gagné, conseiller municipal de la ville de

Cap-Chat, représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie, avec droit de vote, à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM, prévue en juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7969-05-2013

Projet de loi-cadre sur la décentralisation, mobilisation du milieu municipal

CONSIDÉRANT QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

CONSIDÉRANT QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce, à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation de coopération et de développement économique concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques en incendie, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la

démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

CONSIDÉRANT QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

1. demande au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;
2. demande de confirmer dans cette loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;
3. demande d'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7970-05-2013

Appui la MRC Robert-Cliche, programme d'aide financière aux MRC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5032-13 de la MRC Robert-Cliche demandant au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire connaître le plus tôt possible aux MRC du Québec ses intentions à l'égard du programme d'aide financière des MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, de faire connaître le plus tôt possible aux MRC du Québec ses intentions à l'égard du programme d'aide financière des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7971-05-2013

Maintien des offres de service dans les CLSC de Cap-Chat et de Marsoui

CONSIDÉRANT QUE le centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie veut diminuer l'offre de service des CLSC de Cap-Chat et de Marsoui durant la période estivale 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette décision se traduit par une diminution d'heures de service offertes par ces CLSC, soit :

de 22 h à 10 h par semaine à Cap-Chat,
de 13 h à 5 h par semaine à Marsoui ;

CONSIDÉRANT les raisons qui motivent le CSSS de La Haute-Gaspésie à prendre cette décision sont la pénurie de main-d'œuvre d'infirmières et le déficit budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette situation de l'organisation perdure depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de maintenir l'offre de service des CLSC de Cap-Chat et de Marsoui ;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population, les distances entre les services de santé présents sur le territoire, la présence d'industries lourdes à fort risques d'accident de travail dans les deux localités;

CONSIDÉRANT QUE cette décision va à l'encontre des principes de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande au CSSS de La Haute-Gaspésie de maintenir les offres de service des CLSC de Cap-Chat et de Marsoui durant l'année au niveau actuel;
2. demande au CSSS de La Haute-Gaspésie de créer un comité chargé de trouver une solution permanente pour conserver les offres de service de ces CLSC durant l'année ;
3. demande au CSSS de La Haute-Gaspésie de l'inviter à siéger à ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MRC D'AVIGNON, DÉCENTRALISATION DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER

À titre informatif, dépôt de la résolution numéro CM-2013-04-09-073 de la MRC d'Avignon adressée à M. Marc Lauzon du ministère des Ressources naturelles, laquelle l'informe qu'elle n'est pas désireuse de demander la délégation foncière et l'exploitation du sable et du gravier.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER

À titre informatif, dépôt de la lettre de M. Marc Lauzon, directeur général par intérim, du ministère des Ressources naturelles, adressée au préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, accusant réception de la résolution numéro 7903-03-2013, adoptée par le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, relative à la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier.

La demande de la MRC est irrecevable et le ministère n'y donnera pas suite.

CLSC – ÉVALUATION DES POSTES DE TRAVAIL

À titre d'information, en 2013, une évaluation des postes à écran des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie a été effectuée par l'Équipe santé sécurité du travail, CSSS de La Côte-de-Gaspé, point de service de Sainte-Anne-des-Monts.

Suite à cette évaluation, un rapport a été déposé dans lequel on suggère à l'employeur d'apporter quelques correctifs pour aider à la prévention de problèmes de santé au travail.

Ces recommandations seront considérées au budget 2014.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7972-05-2013

Appui pour une étude sur la réforme de l'assurance-emploi

CONSIDÉRANT la réforme de l'assurance-emploi mise en application par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à l'assurance-emploi dans le cadre de cette réforme auront des répercussions sur un grand nombre d'industries et de travailleurs au Canada;

CONSIDÉRANT QUE des membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées demandent depuis un an qu'une étude sur les changements apportés à l'assurance-emploi soit faite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande aux membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées d'appuyer la motion qui sera présentée par des membres de ce même comité et dont le texte sera le suivant :

Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées entreprenne une étude, dans toutes les régions du Canada, sur les changements au système d'assurance-emploi et leurs répercussions sur les industries et les travailleurs qui sont directement affectés et que cette étude débute dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SERVICE AMÉNAGEMENT

Aucun dossier.

FSTD ET PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7973-05-2013

Recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*, projet *Location de nuitées-bouées d'amarrage*, n° de dossier FSTD-13/05-01

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Coopérative nautique de Mont-Louis pour le projet *Location de nuitées-bouées d'amarrage*, numéro de dossier FSTD-13/05-01, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 4 435 \$ à la Coopérative nautique de Mont-Louis pour le projet *Location de nuitées-bouées d'amarrage*, numéro de dossier FSTD-13/05-01, provenant du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* de la MRC de La Haute-Gaspésie;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7974-05-2013

Recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*, projet *Développement d'une technique écologique de tannage*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Cuirs Marins enr. pour le projet *Développement d'une technique écologique de tannage*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 800 \$ à Cuirs Marins enr. pour le projet *Développement d'une technique*

écologique de tannage, provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de La Haute-Gaspésie;

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7975-05-2013

Recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*, projet *Maison L'Essentielle*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Corporation Maison L'Essentielle pour le projet *Maison L'Essentielle*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 20 000 \$ à la Corporation Maison L'Essentielle pour le projet *Maison L'Essentielle*, provenant du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* de la MRC de La Haute-Gaspésie;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7976-05-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par *Parcours du point de vue-Gaspésie/Rencontres internationales photos* pour le projet *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 500 \$ à *Parcours du point de vue-Gaspésie/Rencontres internationales photos* pour le projet *Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 des municipalités suivantes :

Cap-Chat : 3 500 \$
Marsoui : 2 000 \$

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7977-05-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Fête du bois flotté 2013*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité d'aménagement et de développement durable environnemental et culturel (CADDEC) pour le projet *Fête du bois flotté 2013*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 20 000 \$ au CADDEC pour le projet *Fête du bois flotté 2013*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7978-05-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Activité théâtrale sur le parvis de l'église de La Martre – été 2013*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de La Martre pour le projet *Activité théâtrale sur le parvis de l'église de La Martre – été 2013*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 560 \$ à la Municipalité de La Martre pour le projet *Activité théâtrale sur le parvis de l'église de La Martre – été 2013*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la Municipalité de La Martre ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7979-05-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Phare de La Martre*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité socio-culturel du phare de La Martre pour le projet *Phare de La Martre*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 000 \$ au Comité socio-culturel du phare de La Martre pour le projet *Phare de La Martre*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la Municipalité de La Martre ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7980-05-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *6^e édition – Rendez-vous des Arts Marsois*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité de développement de Marsoui pour le projet *6^e édition – Rendez-vous des Arts Marsois*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 3 000 \$ au Comité de développement de Marsoui pour le projet *6^e édition – Rendez-vous des Arts Marsois*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la Municipalité de Marsoui ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7981-05-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Activités communautaires 2013*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité de développement Claude à Rebours pour le projet *Activités communautaires 2013*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, M. RÉJEAN NORMAND FAISANT ABSTENTION :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 8 000 \$ au Comité de développement Claude à Rebours pour le projet *Activités communautaires 2013*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la Municipalité de Rivière-à-Claude;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7982-05-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Aménagement extérieur et paysagé – phase III*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Corporation Maison pour aînés Mer et Montagnes pour le projet *Aménagement extérieur et paysagé – phase III*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 000 \$ à la Corporation Maison pour aînés Mer et Montagnes pour le projet *Aménagement extérieur et paysagé – phase III*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis ;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7983-05-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Maintien des emplois – Site du phare Cap Madeleine*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Association touristique Ste-Marie Madeleine pour le projet *Maintien des emplois – Site du phare Cap Madeleine*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 3 000 \$ à l'Association touristique Ste-Marie Madeleine pour le projet *Maintien des emplois – Site du phare Cap Madeleine*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine;
2. accorde cette aide financière conditionnellement à ce que la corne de brume soit opérationnelle dès le 31 août 2013 ;
3. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7984-05-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Cuisines collectives « Trou noir »*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Carrefour-Ressources pour le projet *Cuisines collectives « trou noir »*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 390 \$ à Carrefour-Ressources pour le projet *Cuisines collectives « trou noir »*, lequel montant sera pris dans le budget régional du Pacte rural 2013-2014;
2. accorde cette aide financière conditionnellement à la production d'une liste de clients nouvellement touchés par la réforme de l'assurance-emploi : *Trou noir* ;
3. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7985-05-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Animation jeunesse Haute-Gaspésie – An 5*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis pour le projet *Animation jeunesse Haute-Gaspésie – An 5*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 16 280,28 \$ à la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis pour le projet *Animation jeunesse Haute-Gaspésie – An 5*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 des municipalités suivantes :

La Martre : 964,28 \$
 Marsoui : 1 382 \$
 Rivière-à-Claude : 1 064 \$
 Mont-Saint-Pierre : 1 870 \$
 Saint-Maxime du Mont-Louis : 11 000 \$

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7986-05-2013

Résolution numéro 7986-05-2013 non existante.

BUDGET DU PACTE RURAL 2013-2014

Dépôt du document intitulé *Répartition du Pacte rural 2013-2014* dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* :

Budget total:	590 208,99 \$
Moins les sommes engagées :	<u>374 147,28 \$</u>
Solde du budget 2013-2014:	216 061,71 \$

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7987-05-2013

Mise de fonds de la MRC pour la mise en œuvre du *Plan d'action culturel 2012-2014*, modification de la résolution numéro 7433-03-2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le tableau concernant la quote-part provenant des budgets locaux du pacte rural de la résolution numéro 7433-03-2012 titrée *Mise de fonds de la MRC pour la mise en œuvre du Plan d'action culturel 2012-2014* ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie doit participer au financement de la politique culturelle de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la résolution numéro 7433-03-2012 titrée *Mise de fonds de la MRC pour la mise en œuvre du Plan d'action culturel 2012-2014* de la façon suivante :

Quote-part provenant des budgets locaux du pacte rural, soit 2 000 \$, répartie de la manière suivante :

Cap-Chat	457,00 \$
Sainte-Anne-des-Monts	1 096,00 \$
La Martre	45,00 \$
Marsoui	54,00 \$
Rivière-à-Claude	25,00 \$
Mont-Saint-Pierre	35,00 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	193,00 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	61,00 \$
TNO	34,00 \$
Total	2 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7988-05-2013

Création d'un fonds de développement culturel 2012-2015 et approbation des critères d'admissibilité

CONSIDÉRANT QUE l'une des orientations de l'entente signée entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le ministère de la Culture et des Communications vise à créer un fonds de développement pour soutenir des activités culturelles sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT la proposition du budget alloué au Fonds de développement culturel 2012-2015 ;

CONSIDÉRANT les outils proposés permettant de se doter d'une cohérence dans les interventions, d'un processus simple et efficace et d'une saine gestion du fonds de développement culturel qui sont les suivants :

les critères d'admissibilité au fonds
le formulaire *Demande d'aide financière Fonds de développement culturel MRC de La Haute-Gaspésie*
la *Grille d'analyse Fonds de développement culturel de la MRC de La Haute-Gaspésie 2013-2015* et la *Grille d'admissibilité du projet*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. crée un fonds pour le développement culturel, lequel est le suivant :

	An I 2012-2013	An II 2013-2014	An III 2014-2015
Ministère de la Culture et des Communications	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Partenaires	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	3 000 \$	0 \$	0 \$
Fonds de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale	5 000 \$	0 \$	0 \$
Municipalités	2 000 \$	2 500 \$	3 500 \$
Total	14 000 \$	6 500 \$	7 500 \$

2. approuve les outils proposés, lesquels permettront une cohérence dans les interventions, d'un processus simple et efficace et d'une saine gestion du fonds de développement culturel.
3. dépose une copie de ces outils en annexe au livre des délibérations sous la cote A-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7989-05-2013

Résolution numéro 7989-05-2013 non existante.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

On a transmis à chacun des membres présents du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie le procès-verbal de correction lequel modifie le 4^e CONSIDÉRANT de la résolution numéro 7871-02-2013 titrée *Programme d'aide aux initiatives de partenariat, entente de développement culturel* du procès-verbal de la séance du conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le onzième jour de février deux mille treize

Cette correction a été apportée et ce procès-verbal de correction sera inséré dans le livre des délibérations.

PROJET ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Aucun dossier.

PROJET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7990-05-2013

Comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, reddition de comptes, Alliance pour la solidarité, protocole d'entente 09-2111 (3065)

CONSIDÉRANT le dépôt du document *Reddition de comptes annuelle dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la *Reddition de comptes annuelle dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, tel que soumis ;
2. autorise M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer cette reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7991-05-2013

Comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, reddition de comptes, Avenir d'enfants 2012

CONSIDÉRANT le dépôt du document *Avenir d'enfants – Rapport financier final, Budget de démarrage associé à une première demande de soutien*, pour la période de janvier à décembre 2012, daté du 15 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le document *Avenir d'enfants – Rapport financier final, Budget de démarrage associé à une première demande de soutien*, pour la période de janvier à décembre 2012, tel que soumis ;
2. autorise M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer cette reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7992-05-2013

Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, aide financière accordée, projet *Support aux ateliers de sensibilisation sur le développement social de la personne*, Partagence

CONSIDÉRANT QUE selon le *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015*, il est prévu de poursuivre le projet *Support aux ateliers de sensibilisation sur le développement social de la personne* avec Partagence;

CONSIDÉRANT l'objectif de ce projet est de maintenir en poste l'agente de soutien à l'intervention afin de poursuivre le soutien apporté aux 16 familles participantes ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 15 000 \$ à Partagence pour le projet *Support aux ateliers de sensibilisation sur le développement social de la personne*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7993-05-2013

Poste d'agent de liaison – nouvel engagement

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé une offre d'emploi d'agent de liaison pour les projets Approche territoriale intégrée (ATI), Avenir d'Enfant et Haute-Gaspésie en forme ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit procéder à l'engagement d'un employé selon l'article 3.4 de la *Politique de relations de travail* de la MRC en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection désigné à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. entérine la recommandation du comité de sélection et engage Mme Genevière DeRoy, à titre d'agente de liaison pour les projets Approche territoriale intégrée (ATI), Avenir d'Enfant et Haute-Gaspésie en forme ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET HAUTE-GASPÉSIE EN FORME

Aucun dossier.

SERVICE INSPECTION RÉGIONAL

Aucun dossier.

AUTRES SUJETS

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MAI 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 mai 2013* non vérifiés au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7994-05-2013

Autorisation de signatures pour les effets bancaires, remplacer la résolution numéro 7009-04-2011

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 7009-04-2011 titrée *Autorisation de signatures pour les effets bancaires* ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier les noms des signataires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE remplace la résolution numéro 7009-04-2011 titrée *Autorisation de signatures pour les effets bancaires* par ce qui suit :

1. nomme le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier, le maire de Sainte-Anne-des-Monts et le maire de Cap-Chat représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la caisse;

Ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la personne morale :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
- demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;

- signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.
2. nomme le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier, le maire de Sainte-Anne-des-Monts et le maire de Cap-Chat représentants de la personne morale à l'égard des emprunts de cette dernière et des garanties qu'elle pourra consentir.

Ces représentants pourront, au nom de la personne morale, faire signer et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la personne morale reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière. Cependant, sur un effet bancaire sur lequel il doit apparaître plus d'une signature, l'une d'elles devra être une signature écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7995-05-2013

Adoption du Règlement numéro 2013-299 Règlement remplaçant le Règlement numéro 2013-297 Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1218-2012)

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du Règlement numéro 2013-299 titré *Règlement remplaçant le Règlement numéro 2013-297 Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1218-2012)* a été transmise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas, une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci, sa portée et son coût, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE approuve le *Règlement numéro 2013-299 titré Règlement remplaçant le Règlement numéro 2013-297 Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1218-2012)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-299

Règlement remplaçant le Règlement numéro 2013-297 Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1218-2012)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de remplacer le *Règlement numéro 2013-297 Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1218-2012)* ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445, 4^e alinéa, du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier a donné un avis, par lettre recommandée, aux membres du conseil, le 25 avril 2013;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445, 4^e alinéa, du *Code municipal du Québec*, cet avis a été affiché au bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

- a) remplace le Règlement numéro 2013-297 titré *Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie (décret 1218-2012)* par celui-ci;
- b) adopte le règlement numéro 2013-299 avec dispense de lecture;
- c) ordonne et statue, par le règlement numéro 2013-299 de ce conseil, ce qui suit :

Article 1. Quotes-parts Aménagement

La répartition des quotes-parts *Aménagement* s'applique selon la richesse foncière uniformisée de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	36 451 \$
Sainte-Anne-des-Monts	97 001 \$
La Martre	2 338 \$
Marsoui	2 528 \$
Rivière-à-Claude	2 058 \$
Mont-Saint-Pierre	2 834 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	13 449 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	5 831 \$
Territoires non organisés de la MRC	5 330 \$

Article 2. Quotes-parts Promotion et développement industriels

Les quotes-parts *Promotion et développement industriels* sont réparties selon la population de la manière suivante :

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	20 928 \$
Sainte-Anne-des-Monts	50 192 \$
La Martre	2 046 \$
Marsoui	2 488 \$
Rivière-à-Claude	1 160 \$
Mont-Saint-Pierre	1 626 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	8 831 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	2 778 \$
Territoires non organisés de la MRC	1 557 \$

Article 3. Quotes-parts Administration générale

Les quotes-parts *Administration générale* sont réparties selon la population de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	5 712 \$
Sainte-Anne-des-Monts	13 698 \$
La Martre	558 \$
Marsoui	679 \$
Rivière-à-Claude	317 \$
Mont-Saint-Pierre	444 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	2 410 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	758 \$

Territoires non organisés de la MRC	425 \$
-------------------------------------	--------

Article 4. Quotes-parts Enfouissement sanitaire

Les quotes-parts *Enfouissement sanitaire* sont réparties de la manière suivante :

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	408 810 \$
Sainte-Anne-des-Monts	980 428 \$
La Martre	39 957 \$
Marsoui	48 604 \$
Rivière-à-Claude	22 662 \$
Mont-Saint-Pierre	31 757 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	172 499 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	54 269 \$
Territoires non organisés de la MRC	30 415 \$

Article 5. Quotes-parts Cotisation annuelle de la FQM

Les quotes-parts *Cotisation annuelle de la FQM* sont réparties de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	0 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0 \$
La Martre	724 \$
Marsoui	724 \$
Rivière-à-Claude	724 \$
Mont-Saint-Pierre	724 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	724 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	724 \$
Territoires non organisés de la MRC	0 \$

Article 6. Quotes-parts Service prévention incendie (bâtiments de catégories 3 et 4)

Les quotes-parts *Service prévention incendie (bâtiments de catégories 3 et 4)* sont réparties de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	15 815 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0 \$
La Martre	1 546 \$
Marsoui	1 880 \$
Rivière-à-Claude	877 \$
Mont-Saint-Pierre	1 229 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	6 673 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	2 099 \$
Territoires non organisés de la MRC	1 177 \$

Article 7. Quotes-parts Service pompier préventionniste secteur est

Les quotes-parts *Service pompier préventionniste secteur est* sont réparties de la manière suivante:

Municipalité	Quote-part
Cap-Chat	0 \$
Sainte-Anne-des-Monts	0 \$
La Martre	2 675 \$
Marsoui	3 254 \$
Rivière-à-Claude	1 517 \$
Mont-Saint-Pierre	2 126 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	11 548 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	3 633 \$
Territoires non organisés de la MRC	0 \$

Article 8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE TREIZIÈME JOUR DE MAI DEUX MILLE TREIZE.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NUMÉRO 7996-05-2013

Résolution numéro 7996-05-2013 non existante.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7997-05-2013

Création du poste d'adjoint administratif

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a aboli le poste de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint le 8 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le remplacer par celui d'adjoint administratif tel que mentionné dans la *Politique de relations de travail de la MRC de La Haute-Gaspésie* actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE remplace le poste de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint par celui d'adjoint administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7998-05-2013

Déclaration de compétence pour la gestion du service Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de la Haute-Gaspésie juge nécessaire que les municipalités et villes se regroupent pour la gestion du service Internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 du *Code municipal du Québec*, il est opportun que la MRC de La Haute-Gaspésie acquière compétence à l'égard des municipalités et des villes de son territoire relativement à la gestion du service Internet haute vitesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE annonce son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités et des villes de son territoire relativement à la gestion du service Internet haute vitesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7999-05-2013

Embauche de 2 pompiers préventionnistes pour le secteur est de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie désire poursuivre sa prévention contre les incendies dans le secteur est de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. embauche, du 10 juin au 14 septembre 2013, à titre de pompier préventionniste pour le secteur est de la MRC, les personnes suivantes:

M. Martin Fournier
M. Vincent Daraïche

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer les contrats d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8000-05-2013

Forum local - hydrocarbures de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la CRÉGÎM a proposé à la MRC de La Haute-Gaspésie de tenir un forum local à propos des hydrocarbures de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine afin d'alimenter les prochains forums régionaux ;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue avec le représentant de JUNEX sur d'éventuelles explorations sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE JUNEX n'a pas l'intention à moyen terme et long terme d'effectuer cesdites explorations ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE informe la CRÉGÎM qu'elle ne tiendra pas de forum local à propos des hydrocarbures de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATION FORESTIÈRE DES LOTS INTRAMUNICIPAUX – ÉTAT DE SITUATION

Pour discussion, on a remis aux membres du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie deux résolutions relatives à la certification forestière des lots intramunicipaux, portant les numéros 6373-06-2009 et 6946-02-2011.

LOTS INTRAMUNICIPAUX – ÉTAT DE SITUATION

Une rencontre concernant les lots intramunicipaux est prévue avec le directeur général, M. Michel Marin, du Groupement forestier coopératif Shick Shock.

Une autre rencontre, à ce propos, se tiendra avec les représentants de la CRÉGÎM.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8001-05-2013

Report du rapport financier 2012

CONSIDÉRANT QU'avant le 30 avril, le directeur général doit déposer le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'après ce dépôt, et au plus tard le 30 avril 2013, le rapport financier du vérificateur externe doit être transmis au ministère des

Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'un des organismes, à être consolidé, n'a pas encore fourni à la MRC ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier du vérificateur externe sera déposé ultérieurement au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui accorder une prolongation jusqu'au 31 juillet 2013 pour déposer le rapport financier du vérificateur externe, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8002-05-2013

Offre de service de Michel Larouche, accompagnement de la direction générale dans le processus de gestion des ressources humaines

CONSIDÉRANT l'offre de service de M. Michel Larouche, spécialiste en ressources humaines, pour accompagner la direction générale dans le processus de gestion des ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte l'offre de service de M. Michel Larouche, spécialiste en ressources humaines, pour accompagner la direction générale dans le processus de gestion des ressources humaines, laquelle est la suivante :

Tarif : 150 \$ de l'heure

Banque d'heures : de 8 à 10 heures d'accompagnement, facturation mensuellement selon l'utilisation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8003-05-2013

Appui à Verreault Navigation, projet d'agrandissement de la cale sèche

CONSIDÉRANT QUE Verreault Navigation demande l'appui du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie pour obtenir une aide financière auprès des gouvernements provincial et fédéral afin de réaliser son projet d'agrandissement de la cale sèche ;

CONSIDÉRANT QUE Verreault Navigation est localisé de façon stratégiquement, soit à Les Méchins ;

CONSIDÉRANT QUE Verreault Navigation, compagnie affiliée de Groupe Maritime Verreault, offre une gamme complète de réparations et d'entretien des pétroliers, cargos, traversiers, laquiers, navire de croisière, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE des bateaux, qui requièrent ces réparations et cet entretien, sont de plus en plus imposants;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer sa croissance et sa pérennité, Verreault Navigation doit répondre à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Maritime Verreault emploie, présentement, 200 personnes dont plusieurs ont domicile sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches de Verreault Navigation pour obtenir une aide financière auprès des gouvernements provincial et fédéral afin de réaliser son projet d'agrandissement de la cale sèche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8004-05-2013

Sommaire du rapport annuel 2012 du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Haute-Gaspésie et rapport d'activité quinquennal

CONSIDÉRANT la présentation du sommaire du rapport annuel 2012 du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Haute-Gaspésie et le rapport d'activité quinquennal par le coordonnateur incendie, M. Jasmin Roy ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, prescrit à toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques en incendie, l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique dans les trois mois de la fin de leur année financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le sommaire du rapport annuel 2012 du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Haute-Gaspésie et le rapport d'activité quinquennal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMES S.H.Q.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8005-05-2013

Appui la MRC du Rocher-Percé, maintien du budget du programme LAAA

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-04-067-0 titrée *Maintien du programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)* de la MRC du Rocher-Percé ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution demande l'appui des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour demander à la Société d'Habitation du Québec de maintenir le budget du programme LAAA pour 2013-2014 afin de traiter les dossiers en attente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appui la résolution numéro 13-04-067-0 de la MRC du Rocher-Percé pour demander à la Société d'Habitation du Québec de maintenir le budget du programme LAAA pour 2013-2014 afin de traiter les dossiers en attente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RECONDUCTION DES PROGRAMMES RÉNOVILLAGE ET PRU DE LA SHQ

Mme Karine Thériault, responsable des programmes de la SHQ, informe, par voie électronique, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie que les programmes *Rénovillage* et *PRU* seront reconduits pour l'année 2013-2014.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

RECYC-QUÉBEC – COMPENSATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

À titre informatif, dépôt de la lettre de Mme Maryse Vermette, présidente-directrice générale de Éco Entreprises Québec, et Mme Ginette Bureau, présidente-directrice générale de Recyc-Québec, adressée au préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, ayant pour objet *Versement de mars 2013 pour la compensation pour la collecte sélective*, datée du 28 mars 2013.

MDDEP – REDEVANCES 2012

À titre informatif, dépôt de la lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, adressée au préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, concernant le versement prochain d'une somme dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Lettre datée du 28 mars 2013.

MDDEP – TONNAGE ÉLIMINÉ PAR RÉGION

À titre informatif, dépôt d'un tableau intitulé *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine*, provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8006-05-2013

Travaux de corrections au lieu d'enfouissement sanitaire exigés par le MDDEFP

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a émis un avis de non-conformité du lieu d'enfouissement sanitaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. apportera les correctifs exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à l'été 2013 ;

une somme de 25 000 \$ est prévue pour ces correctifs et sera prélevée dans le surplus budgétaire du LES;
2. lance un appel d'offres pour le transport, le nivellement et l'achat de terre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8007-05-2013

Travaux d'entretien au lieu d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des travaux d'entretien au lieu d'enfouissement sanitaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE effectuera des travaux d'entretien au lieu d'enfouissement sanitaire, à l'été 2013.

Une somme de 3 000 \$ est prévue pour ces travaux d'entretien et sera prélevée dans le surplus budgétaire du LES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8008-05-2013

Heures d'ouverture des écocentres, remplacer la résolution n° 7913-03-2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 7913-03-2013 titrée *Heures d'ouverture, écocentres*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 7913-03-2013 titrée *Heures d'ouverture, écocentres* par celle-ci ;
2. établit les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis pour la période estivale, soit du 23 avril au 16 novembre 2013, de la manière suivante:

Écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

Mardi au samedi : 8 h à 17 h

Écocentre de Mont-Louis

Mardi au samedi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8009-05-2013

Réclamation pour les collectes supplémentaires pour la récupération de matières résiduelles

CONSIDÉRANT le projet de lettre adressée à M^e Éric Tremblay de Tremblay et Tremblay avocats inc., ayant comme référence : *MRC contre Bouffard sanitaire inc., réclamation pour collectes supplémentaires pour la récupération de matières résiduelles*, datée du 2 mai 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

1. approuve le contenu de la lettre adressée à M^e Éric Tremblay de Tremblay et Tremblay avocats inc., ayant comme référence : *MRC contre Bouffard sanitaire inc., réclamation pour collectes supplémentaires pour la récupération de matières résiduelles*, datée du 2 mai 2013 ;
2. autorise Lavery à transmettre cette lettre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8010-05-2013

Aménagement d'un local, écocentre de Mont-Louis

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie loue un local dans le centre administratif de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE ce local doit être aménagé adéquatement pour héberger le préposé de l'écocentre de Mont-Louis afin de lui permettre de réaliser ses activités;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, on doit y installer une entrée indépendante et une toilette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande à la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis d'aménager le local, loué par la MRC, afin de réaliser des travaux de rénovation pour y installer une entrée indépendante et une toilette ;
2. paiera les travaux de rénovation reliés à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME JOVETTE GASSE, il est résolu de lever la séance à 21 h 15.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».